



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Agriculture et forêt : personnel

Question écrite n° 913

Texte de la question

M Bernard Lefranc appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la situation des agents non titulaires permanents de catégories B et A de l'administration centrale et des services extérieurs de son ministère dans l'attente de la publication des décrets d'application relatifs aux dispositions transitoires permettant leur titularisation. Il lui demande de bien vouloir lui préciser s'il a l'intention d'accélérer la procédure de publication desdits textes.

Texte de la réponse

Reponse. - L'affirmation du caractère prioritaire des titularisations dans les corps de fonctionnaires des catégories les plus modestes a conduit le ministère de l'agriculture à mettre en œuvre, en premier lieu, les conditions exceptionnelles d'intégration des personnels non titulaires dans les corps des catégories C et D. C'est ainsi qu'environ 4 200 agents ont été titularisés grâce à un dispositif réglementaire comprenant quatre décrets. Ce plan sera parachevé par la publication prochaine d'un cinquième décret concernant 270 agents environ. Dans les corps des catégories A et B, un train réglementaire spécifique comptant trois décrets publiés au mois de septembre 1984 a permis d'engager rapidement les opérations d'intégration des personnels enseignants dans les corps des professeurs de collège de l'enseignement technique agricole et des adjoints d'enseignement. A ce jour, 950 agents ont pu ainsi être titularisés. La poursuite du plan de titularisation dans des corps de fonctionnaires des catégories A et B, qui devrait concerner près de 2 700 agents, est subordonnée à la définition des orientations gouvernementales dans le domaine de la fonction publique.

Données clés

Auteur : [M. Lefranc Bernard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 913

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2210